

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **22 (1930)**

Heft 2

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

22^{me} année

FÉVRIER 1930

N° 2

Les résultats de la statistique des fabriques en 1929.

Par le Dr Fritz Giovanoli, Berne.

I.

Les résultats de la statistique des fabriques, établie lors du grand recensement des entreprises le 22 août 1929, sont d'un intérêt capital pour l'établissement des tendances de développement économique pour la situation et les vastes perspectives de son industrialisation, ainsi que pour les transformations et les ignorances industrielles qui se sont manifestées au sein de l'industrie durant les années qui suivirent la guerre. La question touchant les bases de notre économie, disons même de notre économie politique, est de savoir, si le fait d'avoir surmonté la crise économique, qui a sévit durant les années d'après-guerre, si le fait d'avoir redonné un cours normal à l'économie industrielle, c'est-à-dire si les transformations des circonstances en regard de ce qu'elles étaient avant la guerre, occasionneront une accalmie ou une intensification de l'industrialisation, comme le ferait prévoir un développement éventuel. En outre, il y aurait surtout lieu de savoir, si l'effritement de l'artisanat, causé par l'économie capitaliste moderne, subirait un nouvel assaut. Il ressort clairement de cet état de choses des conditions objectives pour développer la formation d'un *prolétariat de fabrique* et donner un *nouvel essor au mouvement syndical*.

Avant d'entrer dans les détails des résultats de la statistique, il convient d'accorder quelques lignes à diverses remarques et certaines opinions d'ordre général.

La statistique comprend toutes les entreprises soumises à la *loi sur les fabriques*. Quelles sont ces entreprises? Selon l'ordonnance d'exécution de la loi sur les fabriques, ces entreprises sont des industriels qui, utilisant une force motrice, occupent plus de 5 ouvriers ou qui, sans force motrice, occupent au moins 6 ouvriers, parmi lesquels un en dessous de 18 ans, ou encore, celles qui sans force motrice et sans ouvrier en dessous de 18 ans comptent plus